

vaient pas à ramener la concorde entre eux ou à pouvoir prononcer une sentence, de lui rapporter le jugement; et si quelqu'un ne se soumettait pas à leur décision, de lui infliger un châtement par la force civile des Chrétiens<sup>190</sup>. Innocent annonça tout ceci le même jour à Léon et dans des termes d'une grande noblesse et fort affectueux. Il lui annonçait, en outre, qu'il avait prié le Roi de Jérusalem, les Maîtres des deux ordres de Chevalerie et tous les Chrétiens du pays de venir en aide au parti qui se soumettrait au Pape et de dompter tout esprit d'obstination<sup>191</sup>.

Innocent était particulièrement intéressé à ce que ces conflits fussent apaisés, comme il l'exprimait dans les lettres qu'il adressait aux autres, car cela apportait un obstacle à l'accomplissement de l'œuvre des Croisades et empêchait de faire la guerre aux Sarrasins. Il est vrai que les Croisés ne s'accordaient guère non plus entre eux. En 1203 un grand nombre de Flamands, arrivés sur soixante-six vaisseaux, s'étaient brouillés avec les autres. Ils avaient abandonné le corps principal de l'armée, à Ptolémaïs, et s'étaient rendus dans les Etats de Léon pour marcher avec lui contre le Comte de Tripoli. Les chefs de ces Croisés qui vinrent à Léon furent Jean de Neele<sup>192</sup> et le gendre d'Isaac Comnène, l'ex-Souverain de Chypre. Mais lorsqu'ils apprirent que leurs compagnons se préparaient à attaquer les Sarrasins, ils vinrent les rejoindre.

D'après les faits que nous venons de relater plus haut, on peut supposer que cette fois encore Léon avait cédé aux Légats. Le Comte de Tripoli persistait dans son refus de se présenter à la barre des juges. Sachant qu'il n'aurait rien à gagner devant les princes qui s'étaient mis du côté de Léon, il eut l'idée aussi pleine de hardiesse que d'astuce de se soustraire à la suprématie temporelle du Pape. Ayant été avisé de la prise de Constantinople et de l'élévation au trône impérial de cette capitale de Baudouin de Flandre, il se rendit secrètement à Ptolémaïs, chez la princesse Marie femme de Baudouin et prêta serment devant elle, comme si elle eût été le légat de l'Empereur, de fidélité et de soumission, selon les coutumes féodales. Sa cause fut donc portée au jugement de l'Empe-

---

<sup>190</sup> Lettres d'Innocent, VIII, 1.

<sup>191</sup> Lettres d'Innocent, VIII, 2.

<sup>192</sup> Johan de Neele ala séjourner en Ermenie, et fu avec le roi d'Ermenie au siège qui fu devant Antioche. La furent veues ses banieres sur le mur d'Antioche, si come aucunes gens dient; dont il en ot grand blasme en la terre d'Outre mer, que si prudhome, come il etait ne deust mie estre en l'aide dou roi d'Ermenie contre le prince d'Antioche. – Eracles XVIII, 6.